

Fo

formation

sanu panification & construction

Spécialistes de la protection des sols sur les chantiers SPSC

Formation modulaire (15 jours y inclus journée d'introduction)

Préparation aux examens officiels de la Société Suisse de pédologie (SSP)

IPMA: ICB No. 1.18 et 3.09 | Code: 17PBBB-fr

24 août 2017 – 21 octobre 2017 | Bienne et alentours

sanu future learning sa

Rue du Général-Dufour 18, CH-2502 Bienne, +41 32 322 14 33, www.sanu.ch

Contexte

La gestion des sols sur un chantier est une tâche complexe qui requiert de nombreuses compétences et qui implique de nombreux acteurs. Les exigences de la protection des sols ne sont pas toujours connues et intégrées dans la planification et le suivi des chantiers. La personne qui accompagne un chantier doit avoir du tact, être crédible et disposer des compétences techniques les plus actuelles. C'est dans ce contexte que s'inscrit cette formation, intégrant à la fois les aspects techniques, de gestion de chantiers et de communication.

Cette formation complète l'expérience de terrain et permet une mise à niveau et un échange sur les bonnes pratiques de chantiers. Elle vise à long terme une meilleure sensibilisation des acteurs et une application plus professionnelle de la protection des sols sur les chantiers.

La formation de protection des sols sur les chantiers existe depuis 2001 et sa réalisation est proposée pour la huitième fois. sanu future learning collabore avec la SSP (Société suisse de pédologie) qui est l'instance responsable de la reconnaissance du titre de «Spécialiste de la protection des sols sur les chantiers SSP». Les conditions d'obtention de ce titre sont, outre la formation et l'expérience professionnelle, la réussite d'un examen.

Les 15 jours de formation complémentaire de sanu future learning sont une préparation aux examens officiels de la SSP et un complément idéal aux compétences acquises sur le terrain. La formation est modulaire et peut être suivie indépendamment d'une reconnaissance (voir conditions d'admission et de reconnaissance).

Objetifs

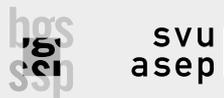
Les participant(e)s sont capables de:

- ▶ appliquer les principes de la protection des sols sur des chantiers;
- ▶ remplir les tâches d'un cahier des charges standard en matière de protection des sols sur les chantiers;
- ▶ anticiper des situations de conflits et mieux les gérer.

Mandant

Avec le soutien de l'OFEV

Patronage



Plus d'information | Inscription: www.sanu.ch/17PBBB-fr

Public cible

Cette formation est ouverte à tous les professionnels actifs sur les chantiers et qui sont confrontés à la gestion des sols.

La formation s'adresse en particulier aux:

- ▶ Collaborateur(trice)s de bureaux d'ingénieurs, de conseils et de planification, en tant qu'ingénieurs ou spécialistes de l'environnement;
- ▶ Collaborateur(trice)s d'administration confrontés à des questions d'application et d'intégration des exigences légales (ponts et chaussées ou services de l'environnement);
- ▶ Conseiller(ère)s agricoles, collaborateur(trice)s de services impliqués dans des projets sensibles du point de vue des sols (améliorations foncières, modifications de terrains, renaturations de cours d'eau, protection contre les crues);
- ▶ Spécialistes des sols ou pédologues qui désirent élargir leurs compétences dans les domaines de la planification et de la communication.

Témoignage

François Genolet | Ing. EPF environnement, IDEALP SA, Sion (VS)

20 ans après mon diplôme en pédologie à l'EPFL, j'avais besoin d'une mise à jour de mes connaissances et le cours de SPSC m'a offert cette opportunité. La qualité, l'expérience et la diversité des intervenants issus aussi bien du milieu académique, de services cantonaux ou fédéraux, que de bureaux techniques spécialisés m'ont permis de dresser l'état des pratiques actuelles en matière de protection des sols. Même si le cours est dispensé sur un rythme soutenu et demande un investissement personnel non négligeable, je l'ai suivi avec beaucoup de plaisir et d'enthousiasme, car les responsables de la formation au sein du sanu ont su créer une ambiance conviviale propice aux échanges et au réseautage entre collègues partageant des préoccupations similaires.

Informations pratiques

- Dates et lieu: **24.08.17 - 21.10.17 | Bienne et alentours**
Frais: **CHF 6'400.- (formation complète)** | plus d'informations sur le prix des différents modules sur le site internet. Le prix comprend la documentation de cours et les pauses,
Délai d'inscription: 28 février 2017

Programme

Module 0 | Introduction | 24.08.2017

- ▶ Organisation et acteurs de la formation
- ▶ Points de vue et attentes de l'ofev et des cantons
- ▶ Position et cahier des charges du SPSC
- ▶ Examen et reconnaissance SPSC SSP
- ▶ Visite de chantier

Module 1 | Bases | 07.09. - 09.09.2017

- ▶ Droit de la protection du sol (qualitatif, quantitatif)
- ▶ Mécanique des sols et géotechnique
- ▶ Chimie appliquée des sols
- ▶ Physique appliquée des sols
- ▶ Applications pratiques sur le terrain (ateliers)

Module 2 | Cartographie | 21.09. - 23.09.2017

- ▶ Cartographie des sols avec exercices pratiques
- ▶ Interprétation de cartes pédologiques
- ▶ Description de profils en sous-groupes
- ▶ Réalisation d'un concept de cartographie

Module 3 | Techniques de protection | 05.10. - 07.10.2017

- ▶ Techniques de la protection des sols | conditions météorologiques, machines de chantier | Visite de chantier
- ▶ Aspects agricoles | reconstitution et remise en culture
- ▶ Protection des sols en milieu forestier

Module 4 | Communication | 25.08. - 26.08.2017

- ▶ Gestion des conflits
- ▶ Négociation et conviction

Module 5 | Processus de construction | 19.10. - 20.10.2017

- ▶ Procédure de soumission et d'adjudication
- ▶ Echange d'expériences (visite de chantier et/ou présentation de ses propres projets)
- ▶ Risques juridiques

Module 6 | Etude de cas | 21.10.2017

- ▶ Elaboration d'un concept de protection des sols pour un maître d'ouvrage

Examen SSP

- ▶ La réussite de l'examen est une des conditions à remplir en vue de l'obtention du titre de SPSC SSP (voir autres conditions dans le règlement de reconnaissance de la SSP)
- ▶ Détails organisationnels (voir règlement d'examens sanu)

Demande d'admission

S'agissant d'une formation qualifiante (La formation sanu future learning sert de préparation à l'examen SPSC SSP, voir informations ci-après), les participants doivent attester de connaissances de base, d'une sérieuse motivation et de possibilité d'application des connaissances acquises. La demande d'admission se fait par le biais d'un dossier d'inscription.

Les conditions d'admission sont les suivantes:

- ▶ au minimum six mois d'expérience de suivi de chantiers avec des aspects de pédologie;
- ▶ une formation de base avec des connaissances minimales en matière de pédologie (niveau HES ou EPF). Une expérience professionnelle pratique de plusieurs années peut être reconnue équivalente;
- ▶ possibilité d'utilisation et de mise en oeuvre dans son activité professionnelle;
- ▶ soutien ou recommandation de son employeur/autorité.

Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription doit contenir au minimum les documents suivants que la formation soit suivie dans son intégralité ou selon une sélection de modules:

- ▶ formulaire d'inscription électronique en ligne dûment rempli;
- ▶ lettre de motivation à suivre cette formation et possibilité d'application des connaissances acquises;
- ▶ lettre de recommandation du supérieur ou d'une autorité;
- ▶ expérience pratique minimale de 6 mois dans le domaine des sols | suivi de chantiers avec aspects pédologiques (formulaire sanu future learning)
- ▶ Formations suivies dans le domaine des sols | suivi de chantier (formulaire sanu future learning)

Pour les personnes visant la reconnaissance du titre SPSC SSP:

- ▶ Evaluation des pré-requis en pédologie (formulaire de la SSP), formulaire électronique dûment rempli (sera transmis par sanu future learning à la SSP) ou réponse de la SSP concernant les pré-requis

Les informations relatives à l'inscription, ainsi que le formulaire et le délai d'inscription sont disponibles sur notre site internet (www.sanu.ch/17PBBB-fr).

Procédure d'admission à la formation

Le nombre de place étant limité, la décision d'admission à la formation est prise par sanu sur la base du dossier d'inscription et dans l'ordre d'arrivée de la candidature, avec avantage aux personnes s'inscrivant à la formation complète. La décision d'admission sera communiquée au plus tard un mois après le délai d'inscription.

En cas d'acceptation, un acompte de CHF 1'000.- devra être versé. Si celui-ci n'est pas versé dans les 30 jours, le droit à une place tombe. L'inscription est obligatoire et l'acompte ne sera remboursé qu'en cas d'exceptions. Si cette annulation a lieu au plus tard deux mois avant le début du cours, l'intégralité du prix de la formation est due. Des exceptions sont toutefois possibles (maladie, accident et décès).

Langue | Correspondance

La formation est donnée dans la langue de l'intervenant (allemand ou français). Chaque participant peut parler et poser des questions dans sa langue. C'est pourquoi, il est important pour le participant de disposer de bonnes connaissances de l'autre langue. Il n'y a pas de traduction simultanée. Les discussions importantes et les visites de chantier seront réalisées dans la mesure du possible de manière bilingue. **NOUVEAU: à partir de 10 participants francophones, plusieurs modules, ainsi que des parties de modules théoriques pourront être données par des intervenants francophones.** Le module communication a lieu dans les deux langues (francophones et germanophones sont séparés). La documentation de cours est disponible en allemand et en français.

Les informations relatives à l'inscription, ainsi que le formulaire et le délai d'inscription sont disponibles sur notre site internet (www.sanu.ch/17PBBB-fr).

Organisation

Antonio Diblasi | Responsable de domaine | adiblasi@sanu.ch

sanu future learning sa
Rue du Général-Dufour 18
2500 Biel-Bienne 3
T: 032 322 14 33
www.sanu.ch

Examen et reconnaissance du titre SPSC SSP

La formation de sanu future learning sert de préparation à l'examen de Spécialiste de la protection des sols sur les chantiers SPSC. L'examen peut être réalisé indépendamment de la formation sanu future learning et est ouvert à tous les candidats intéressés à l'obtention du titre SPSC SSP. La réussite de l'examen est une des conditions en vue de l'obtention du titre SPSC SSP. sanu future learning est actuellement mandaté par la Société Suisse de Pédologie SSP pour la réalisation de l'examen. La date de la prochaine session d'examen est indiquée sur notre site internet (www.sanu.ch/16IBBB-fr). La taxe d'examen n'est pas comprise dans le montant de la formation sanu et s'élève à CHF 1500.- (voir règlement d'examen sanu). Pour l'inscription sur la Liste des Spécialistes de la protection des sols reconnus par la SSP, la réussite de l'examen est une condition nécessaire, mais pas suffisante (voir autres conditions dans le règlement de reconnaissance de la SSP et ci-contre).

Témoignage

Cédric Coquelin | Ing Projet environnement, Ecoscan SA, Lausanne

Ce qui m'a particulièrement plu dans cette formation, ce sont les nombres de jours de terrain proposés. Les applications sur le terrain permettent de se faire une bonne idée des manques ou des améliorations à faire dans notre pratique en tant que SPSC.

Le contact avec les suisses alémaniques, même si difficile en raison de la langue, m'a aussi été très bénéfique notamment pour confronter des techniques, des savoir-faire et en plus pour progresser en allemand.

La formation m'a permis d'approfondir les techniques de chantier, d'obtenir une vision claire en matière de normes et de lois concernant la protection des sols et un aperçu de tous les domaines d'intervention. La documentation de cours est une mine d'or et en particulier en ce qui concerne les informations nécessaires à la bonne conduite de chantier et aux problématiques de remise en culture.

Procédure séparée

Examen sanu future learning (1 jour):

- ▶ sur inscription (voir règlement d'examen sanu et formulaire d'inscription en ligne sur le site internet dès l'ouverture des inscriptions).
- ▶ taxe: CHF 1'500.-

Reconnaissance SPSC SSP:

- ▶ sur dossier de candidature (voir Règlement de reconnaissance SSP, Conditions reconnaissance SSP, Exigences pour le cours „Gestion des conflits et médiation“ et Formulaire de vérification des pré-requis SSP)
- ▶ frais de traitement du dossier: CHF 1'000.- on de ses pré-requis auprès de la

Reconnaissance du titre SPSC SSP

Un dossier de candidature doit être transmis à la SSP pour officialiser la demande de reconnaissance. Ce dossier de candidature auprès de la SSP n'est pas équivalent au dossier d'inscription à la formation sanu future learning et doit être établi conformément aux exigences de la SSP (voir Vademecum Reconnaissance SSP et règlement de reconnaissance SSP).

Pour la reconnaissance, les candidats doivent remplir les conditions suivantes:

- ▶ Diplôme d'une Haute Ecole ou d'une Université avec une spécialisation en pédologie (voir document de la SSP pour demande préalable de vérification des pré-requis)*
- ▶ Attestation de cours sur le thème «Gestion des conflits et médiation» (voir document de la SSP sur les exigences requises)
- ▶ Réussite de l'examen officiel de la SSP de «Spécialiste de la protection des sols sur les chantiers» (voir règlement d'examen sanu)
- ▶ 2 années d'expérience pratique dans le domaine de la protection des sols sur les chantiers
- ▶ 2 références professionnelles

*AVIS: Les connaissances de base en pédologie étant une condition éliminatoire à la reconnaissance du titre, il est recommandé de faire une demande préalable de vérification de ses pré-requis auprès de la SSP dans le cadre de l'inscription à la formation sanu future learning de «Spécialistes de la protection des sols sur les chantiers SPSC» (voir formulaire de vérification des pré-requis SSP). Le formulaire dûment rempli (qui sera transmis par sanu future learning à la SSP) ou la réponse de la SSP concernant les pré-requis fait partie du dossier d'inscription à la formation et doit être transmis jusqu'au délai d'inscription. La vérification des pré-requis en pédologie doit être réalisée au plus tard lors de l'inscription à l'examen de «Spécialistes de la protection des sols sur les chantiers» (voir règlement d'examen sanu).

